



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Demande de report de la date des soldes

Question écrite n° 34622

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la demande unanime des commerçants indépendants pour le report de la date des soldes d'hiver à la fin du mois de janvier 2021, le mercredi 27 janvier voire le mercredi 20 janvier (date de la troisième étape du déconfinement), en raison du mois de fermeture des commerces dits non essentiels. En effet, les stocks de ces magasins sont au plus haut et payés depuis des semaines aux fournisseurs. Il est donc vital pour ces commerces de pouvoir vendre au « juste prix », sans réduction de prix, pendant plusieurs semaines d'hiver afin de pouvoir reconstituer de la trésorerie et assumer les charges leur incombant. De plus, le « *black friday* » ayant été repoussé d'une semaine, il serait logique de décaler les soldes. La CDF et la CAMF rappellent que le report des soldes d'été au 15 juillet 2020 avait été jugé bénéfique par l'ensemble des commerçants indépendants, à l'exception de certains commerçants situés dans la capitale. Les commerçants de proximité représentent un pôle très important au sein de l'univers du commerce, et non uniquement le grand commerce qui a intégré les promotions et les rabais dans son mode de fonctionnement depuis longtemps. C'est la raison pour laquelle il souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur cette question car les commerces indépendants demandent à être fixés au plus vite afin de pouvoir s'organiser et, dans le même temps, lui demande s'il envisage en urgence d'avoir une vraie réflexion sur l'avenir des soldes.

Texte de la réponse

Après consultation des fédérations de commerçants et des associations de consommateurs, le ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises avait annoncé, vendredi 4 décembre, le report des soldes de janvier 2021, en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Initialement prévus du 6 janvier au 2 février, ils ont été décalés du 20 janvier au 16 février. À l'instar des soldes d'été ou du Black Friday, ce report a été décidé pour permettre aux commerces de vendre leurs produits sans réduction de prix pendant plusieurs semaines, afin de pouvoir reconstituer leur trésorerie après la période de fermeture totale ou partielle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34622

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8857

Réponse publiée au JO le : [26 avril 2022](#), page 2712